DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SP nº 95.050

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995 6 Mai 1995

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, M11e BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

<u>ABSENTS- EXCUSES</u>: MM. HUGENDOBLER, ALONSO, LACOTTE, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 31 Nombre de Présents : 23 Nombre de Votants : 23

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

 ${{\it OBJET}\over{\it Restaurant"}}$: Appel d'offres pour marchés à bons de commandes "Titres Restaurant"

VOTE : Adopté à l'unanimité

Les agents de la Ville de ROYAN bénéficient du système des titres restaurant depuis le 1er Octobre 1993 institué par délibération en date du 27 Octobre 1993.

La quantité des titres commandés par les agents augmentant au fil des mois, (pour rappel, il a été commandé :

- en 1993, pour 3 mois : 5 406 titres soit une moyenne mensuelle de 1802 titres
- en 1994, pour 12 mois : 29 374 titres soit une moyenne mensuelle de 2448 titres
- pour les deux premiers mois de 1995 la moyenne mensuelle est passée à 3 000 titres.)

le crédit inscrit, au budget primitif 1995, pour les titres restaurant a donc été porté à 723 000,00 F. Le montant ainsi prévu nécessite un appel d'offres sous forme de marché à bons de commandes.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, conformément aux articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par le Service du Personnel,
 - APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par le Service du Personnel
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "à bons de commandes" titres restaurant (conformément aux articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics)
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés publics
- d'imputer la dépense correspondante au chapître 931 article 6459

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales

le 29 Mai 1995 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS